

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACO-ORTHEZ

Le Président

Vu la délibération du 22 mai 2014 par laquelle le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu l'arrêté du Président en date du 24 avril 2014 portant délégation d'une partie de ses attributions,

Considérant que la loi Grenelle 2 a créé une filière reposant sur le principe de responsabilité élargie des producteurs pour les déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

L'objectif premier de cette filière est de détourner les déchets de mobilier de l'enfouissement en augmentant la part de déchets orientés vers la réutilisation, le recyclage et la valorisation.

L'éco-organisme, Eco-mobilier, dont l'agrément a été renouvelé pour la période 2018-2023 propose dans un premier temps, un nouveau contrat pour la collecte séparée des DEA sur les déchetteries du territoire pour une durée d'un an avec effet rétroactif au 1er janvier 2018.

La mise en place des contenants de collecte, leur enlèvement et le traitement des DEA collectés est pris en charge par Eco-mobilier.

Considérant que des soutiens financiers pour la collecte des DEA sont versés à la collectivité selon un barème annexé au contrat.

DECIDE

<u>Article 1</u>: de signer le contrat territorial pour le mobilier usagé avec l'éco-organisme Eco-Mobilier jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 2 : ce contrat donnera lieu à la perception de recettes pour la collectivité.

<u>Article 3</u>: il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 12 juillet 2018

Le Président, Par délégation,

Le vice-président en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers,

Alain BOUCHECAREILH



- Par publication ou notification le 19/07/2018

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 19/07/2018